

Membres présents : 81

Mmes BEVIERE Monique, BEZILLE Marie-Claude, DEMANGEAT Nicole, DHUMEAUX-STICHELBAUX Brigitte, FAUTRAT Marie-Françoise, LEPRINCE Francine, LEVY Véronique, MASURE Anne-Marie, PELLETIER Nadine, PERICAT Liliane, PETIT Christine, PINÇON Chantal, PIVOTEAU Annie, REDOUIN Marie-Claude,

MM. ACQUART Alain, BEAUVALLET Jacques, BERARD Jean-Claude, BERCHER Jean-Paul, BESNARD Jean, BOUDIN Jean-Claude, BOULAS Jean-Claude, BOURGEOIS Martial, BOURREAU Michel, BOUVARD Jean-Claude, BRUNEAU James, CAILLETTE Bruno, CATINAT Thierry, CHALINE Philippe, CHANCEAU Raoul, CHAUMETTE Michel, CHOFFY Patrick, CLÉMENT Alain, COCHARD Michel, COMPIN Jean-Claude, DAVID Maurice, DE BOUVILLE Anne-Jacques, DENEAU Frédéric, DE KISCH Yves, DE LONGUEAU Jean-Louis, DECOBERT Serge, DOSNES Jacky, DUSSAILLANT Jean-Pierre, ELAMBERT Alain, GARCIA José, GAUCHET Denis, GAUDET Marc, GIDOIN Georges, GIRARD Patrick, GRIVOT Guy, GUERIN Jacky, GUERIN Michel, GUERINET Patrick, JAMET Christian, JEANNE Georges, KROOCKMANN Alain, LEGRAND Gérard, LOURS Philippe, LUCHARD Gilles, LUCHE André, LUCQUES Jean-Claude, LUTTON Patrick, MASSEIN Christian, MONCEAU Daniel, MONTIGNY Christian, MOULS Franck, MURAT Pierre, PACHOT James, PELLETIER Jean-Pierre, PETIT Gérard, PICARD Michel, PICHON Thierry, POINCLOUX Daniel, PRENTOUT Gilbert, SCHMIT Benoît, TARTINVILLE Yves, THIBAUT Philippe, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VINCENT Christian, YAGGI Bernard.

Pouvoirs : 11

M. BALANÇON Maurice donne pouvoir à M. ÉLAMBERT Alain,
Mme BANSARD Marianne donne pouvoir à Mme FAUTRAT Marie-Françoise,
Mme BONNEAU Marie-Thérèse donne pouvoir à M. DECOBERT Serge,
M. CROISSET Bernard donne pouvoir à M. SCHMITT Benoît,
M. FÉVRIER Albert donne pouvoir à M. CHOFFY Patrick,
M. HOUZÉ Claude donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves,
M. MAMEAUX Dominique donne pouvoir à M. BRUNEAU James,
M. MANIGOLD Jacques donne pouvoir à Mme LEVY Véronique,
M. PIGNAULT Christian donne pouvoir à M. THION Denis,
M. POISSON Alain donne pouvoir à M. DONES Jacky,
M. ROUSSEAU Alain donne pouvoir à M. GAUCHER Denis.

Autres personnalités présentes :

M. Pascal PAGE, trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 22 mars 2013
 - Débat d'orientations budgétaires
 - Modification des statuts du Pays
 - Validation de l'Agenda 21 du Pays
 - Validation de la Trame verte et bleue (diagnostic et cartographie)
 - Validation du programme d'actions du Contrat Global Essonne Amont 2014-2018
 - Vœu
 - Affaires diverses
-

Madame BEVIERE ouvre la séance en accueillant les élus. Elle excuse M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret et Mme CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, pris par d'autres engagements et passe la parole à M. VERNEAU, Maire de Boynes. Celui-ci la remercie, salue les vice-présidents, les élus et les délégués. Il ne souhaite pas revenir sur la fermeture de l'entreprise DOUX, préférant annoncer l'ouverture prochaine de l'espace socio-culturel dans le bâtiment réaménagé de l'ancien presbytère.

Reprenant la parole, Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus. Elle annonce aux délégués que le débat sur les Orientations budgétaires permet de préparer le budget 2014. Celui-ci sera voté lors du prochain Comité syndical en février.

Elle désigne Yves TARTINVILLE comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, les points à l'ordre du jour sont examinés.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 22 mars 2013

Madame BEVIERE soumet aux voix le compte-rendu du dernier Comité syndical.

N'ayant pas reçu d'observations et ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le projet est adopté à l'unanimité.

Validation des Trames verte et bleue (diagnostic et cartographie)

Madame BEVIERE passe la parole à Antonin DHELEMME du cabinet d'études BIOTOPE. Il rappelle que les Trames verte et bleue sont des outils d'aménagement durable du territoire visant à concilier le fonctionnement écologique du territoire avec les activités humaines. Il s'agit d'une déclinaison du Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE, en cours de finalisation) à l'échelle du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et de la définition d'une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité, en identifiant le réseau écologique du territoire et en inscrivant son fonctionnement dans la politique et les documents d'aménagement et de planification.

Au niveau local, la mise en œuvre des TVB repose notamment sur la prise en compte du SRCE dans les documents de planification (PLU, PLUi) et les projets. Les TVB à l'échelle du Pays constitue un document préalable et complémentaire à cette prise en compte mais n'est pas directement transposable à l'échelle cadastrale.

M. DHELEMME rappelle ensuite le calendrier de la concertation. A travers l'exemple d'un territoire situé entre Briarres/Essonne et La Neuville/Essonne, cartes à l'appui, il explique les objectifs de l'étude par rapport aux projets de corridors et de réservoirs.

L'ensemble des secteurs à enjeux sont présentés par le biais des documents cartographiques projetés.

La suite possible sera la mise en œuvre d'un programme d'actions, directement issu du diagnostic et des projets de corridors, par sous-trame.

M. DHELEMME insiste sur l'importance de pouvoir valoriser les éléments des TVB dans les PLU et PLUi.

Mme BEVIERE demande aux délégués s'ils ont des questions.

Question de M. LUCHARD, maire de Bouilly-en-Gâtinais. Quels sont les impacts des TVB sur les espaces agricoles ?

M. DHELEMME confirme qu'il n'y a pas d'impact, car le zonage ne se situe pas à la parcelle mais à l'échelle du Pays.

Mme BEVIERE rappelle qu'elle avait demandé, dès le début de la concertation, que les représentants de la profession agricole s'intéressent au sujet. Ils ont donc été présents tout au long des travaux.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Les secteurs à enjeux des Trames verte et bleue du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais sont adoptés à l'unanimité.

Validation de l'Agenda 21 du Pays

Madame BEVIERE passe la parole à Eloïse ELISA, chef de projets Développement Durable. En l'absence du cabinet d'études AEQUILIBRIUM conseils qui n'a pas pu se libérer pour cette date, c'est elle qui fera la présentation du dossier.

Elle rappelle la démarche Agenda 21, ses grandes étapes d'élaboration : le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions et le suivi-évaluation.

Le Diagnostic de territoire s'est traduit par 4 grands chapitres et 18 fiches thématiques. La stratégie territoriale de Développement Durable a abouti à la construction de 5 axes, définis à partir des enjeux mis en avant par le diagnostic :

- Une identité du territoire à préserver
- Un territoire de liens avec un cadre de vie à maintenir
- Un territoire actif et attractif
- Des richesses et ressources naturelles à préserver
- Un Syndicat de Pays incubateur, animateur, coordinateur et porteur de projets.

Ces 5 axes se déclinent en 21 objectifs et 38 actions concrètes.

Pour mémoire, Eloïse ELISA rappelle que 135 personnes ont participé aux différents ateliers, groupes de travail ou comités de pilotage.

Pour illustrer les types d'actions pouvant être mis en œuvre, elle cite les exemples du Plan Local de Santé, de la « ressourcerie » et la mise à disposition de poules auprès des habitants et des structures qui produisent des déchets verts.

La prochaine étape vise à définir un référentiel de suivi-évaluation de cet Agenda 21 du Pays. La mobilisation des partenaires et des acteurs du territoire sera là encore, indispensable.

Mme BEVIERE remercie les membres du Conseil de développement pour leur implication dans l'élaboration de cet Agenda 21.

Elle passe la parole à Mme DALLOT, qui précise le souhait du Conseil de développement de mettre en œuvre le projet de « ressourcerie » et de Plan Local de Santé de manière prioritaire. Elle souligne la participation du monde économique lors de la concertation.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GAUDET, conseiller général. Celui-ci précise que le Conseil général du Loiret lance également un Agenda 21. Il espère des liens entre les deux projets, les élus partageant la nécessité d'une cohérence entre les actions.

M. THION rappelle la forte incitation de la Région vers ces démarches. Les financements futurs pourraient être conditionnés par à ces documents structurants (Agenda 21, TVB, SCoT...).

M. TARTINVILLE insiste sur le fait qu'il ne faut pas avoir peur de l'Agenda 21, ce dernier étant une démarche qui permet de mettre en avant des actions de bon sens ; certaines sont d'ailleurs déjà mises en œuvre.

Mme BEVIERE remercie Eloïse ELISA pour sa présentation.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le projet d'Agenda du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est adopté à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires

Mme BEVIERE présente les éléments principaux du débat d'Orientations budgétaires.

Elle reprend quelques dates et données clés telles que le montant du Contrat régional, le nombre de dossiers vus en Bureau et en Commission Permanente. Elle rappelle que 80 % de la subvention régionale de fonctionnement sont versés au vu du bilan d'activités du Pays pour l'année n-1 (envoyé en début d'année), le solde est versé, au plus tard, en novembre de l'année n, en fonction du respect des objectifs conventionnés et de l'analyse d'un éventuel écart entre les objectifs et les réalisations. Ce montant n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Comme annoncé, après une diminution progressive du montant alloué au Pays, il n'y a plus de subvention du Département du Loiret pour 2014 (-15 000€).

La démarche sur le Bassin de Vie

Les premières rencontres sur les Bassins de vie ont eu lieu en 2013, notamment sur le Bassin de vie de Montargis, pour lequel les communes du Bellegardois ont été concernées. La démarche sur le Bassin de Vie de Pithiviers (arrondissement de Pithiviers et Communauté de communes de La Beauce de Janville (département d'Eure-et-Loir)) sera conduite au cours du second semestre 2014.

ID en Campagne

Pour mémoire, 315 500 € sont réservés à ce dispositif d'ici à juillet 2015. Il s'agit de soutenir les initiatives de développement rural en Région Centre. Le premier appel à projets ID en campagne est intervenu du 15 février au 15 août 2013. Le travail de recensement et de prises de contacts avec les acteurs locaux a débuté en décembre 2012. 4 dossiers ont été déposés à la Région. Il s'agit des initiatives suivantes :

- « *Le Rucher école des villes et le rucher école des champs* », initiative présentée par l'Association L'Abeille du Gâtinais,

- « *Valoriser les productions locales sur le territoire dans une démarche de développement durable* », initiative présentée par l'Association CAP (Cultivons l'Avenir du Pithiverais) de Pithiviers,

- « *Des opéras minute 15, pour une sensibilisation à l'art lyrique* », initiative proposée par l'Association Chant Plein Vent Musicavoz de Nibelle,

- « *Mémoire des corps – projet intergénérationnel autour de la danse* », initiative proposée par l'association L'Antre-Loup de Pithiviers le Vieil.

Le Conseil de Développement

Début 2013, le Conseil de développement s'est réuni en Assemblée générale pour, d'une part, valider le rapport d'activités et d'autre part renouveler ses membres et son Bureau. Mme Brigitte DALLOT a été reconduite dans ses fonctions de Présidente.

La réalisation de « fiches du SCoT » pédagogiques

Pour suivre l'avancement du SCoT, le Pays réalisera des documents pédagogiques. Ils prendront la forme de fiches thématiques. Ils s'adresseront aux élus et acteurs de l'aménagement du territoire. L'objectif est de fournir les outils permettant de comprendre les enjeux du territoire et de présenter les moyens qui peuvent être mis en œuvre dans les documents d'urbanisme et également dans les opérations d'aménagement.

L'OCMACS (ex. ORAC)

Depuis la fin de la 1^{ère} tranche en juillet 2011, nous sommes dans l'attente de la décision officielle de l'Etat (l'accusé de réception de dossier complet date du 04 novembre 2011). Les informations circulant présagent d'une absence de fonds FISAC pour la période qui concernerait notre deuxième tranche, inscrite dans le Contrat Régional de Pays dans l'enveloppe fongible depuis le Bilan à mi-parcours (initialement dans l'Action 1.1 d).

Le Bureau du Pays a donc décidé en octobre dernier, en accord avec la Région, de transférer les 100 000 € de l'enveloppe fongible initialement dédiés à l'OCMACS vers d'autres projets, considérant les prévisions de consommation des fonds d'ici juillet 2015 et l'insuffisance des crédits disponibles sur certains modules du Contrat régional de Pays.

Mme BEVIERE signale que le solde de la subvention sur l'animation, soit 12 624 €, attendu depuis 2011, vient juste d'être versé.

M. GAUDET rappelle que la tranche 1 était co-financée par le Conseil général et que l'enveloppe a été entièrement consommée.

Natura 2000

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » a été renouvelée au Pays en février 2013. Le bureau d'étude BIOTOPE, retenu comme structure animatrice, a poursuivi sa mission en 2013.

Il présente brièvement le bilan de la première convention.

- Plus de 100 propriétaires et 3 communes démarchés par le biais de divers outils (courriers, permanence, RDV sur site, tél., mail,...) ;
- 4 contrats « non agricoles non forestiers » avec des propriétaires privés ;
- 1 contrat « non agricole non forestier » et 1 charte avec une commune ;
- de la communication (presse, site web du pays, infosite, Copil, ...) ;
- 4 contrats dont les travaux année 1 sont finis ;
- 1 contrat où les travaux sont en cours.

Il met en avant le travail de Florence BOUVARD-VERSLIPE et d'Emmanuel CAMPLO pour l'accompagnement de ce dispositif.

Le SAGE Nappe de Beauce

La mise en œuvre du SAGE est effective depuis la signature de l'arrêté inter-préfectoral le 11 juin 2013. En 2014, la mise en œuvre opérationnelle du SAGE se fera principalement par le biais des contrats territoriaux/globaux existants ou en cours d'élaboration sur le territoire du SAGE. L'accent sera mis sur la communication autour du SAGE et de sa mise en application.

« La Route du Blé en Beauce »

« La Route du Blé en Beauce », dont les partenaires sont le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Pays de Beauce, le Pays Dunois, le Pays Loire Beauce et l'Association Maison de la Beauce, a fêté son 10^{ème} anniversaire en 2012.

En 2013, le fil rouge des animations était « les agriculteurs au cœur de la Route du Blé en Beauce ». Pour 2014, l'appel à animation a été lancé en novembre 2013 avec pour thématique phare « Culture(s) et jardins ». Les réponses à l'appel à projets sont à envoyer directement à la Maison de la Beauce.

Nécessité de faire évoluer les statuts du Pays pour alléger son fonctionnement et pérenniser l'équilibre financier

Les statuts actuels du Pays sont ceux qui ont été votés à la création du Syndicat de Pays, avec toutefois deux modifications : l'intégration de la compétence SCoT et le récent changement d'adresse du siège social. Le territoire est aujourd'hui entièrement constitué de Communautés de communes (8). Il est donc naturel d'évoluer dans la désignation des représentants au Pays afin d'en réduire le nombre pour que le fonctionnement en soit allégé.

Le nombre actuel de délégués est de 159 (1 délégué par tranche de 2 000 habitants et majoration par tranche de 2 000 habitants supplémentaires), avec autant de suppléants.

Pour les syndicats, il y a au minimum un délégué par structure, comme l'exige la loi, avec autant de suppléant.

Le quorum actuel est donc de 80 délégués.

La proposition qui est présentée permet d'alléger le fonctionnement de la structure. L'option 1 délégué pour 1 000 habitants et un suppléant pour 3 titulaires, pour les collectivités, 1 titulaire par syndicat et un suppléant par titulaire permettra de réduire le nombre de délégués à 98 et le quorum à 50 délégués (cf. document distribué pour le détail de la répartition par Communauté de communes).

Questions de la salle.

Mme MASURE. Le nombre de délégués envisagé ne permet pas que chaque commune soit représentée par les Communautés de communes, à l'exemple de la CCB qui passe de 22 délégués à 11, soit la moitié. Est-ce le cas pour toutes les communautés de communes et qu'est ce qui a déterminé ce choix ?

Mme BEVIERE répond que le fonctionnement du Pays devait être allégé. L'hypothèse envisagée semble la plus adaptée au territoire.

M. TARTINVILLE complète en confirmant que l'équilibre entre les différentes communautés est respecté puisque le nombre de délégués dépend du nombre de ses habitants. A quelques cas près, il y a bien une diminution de moitié.

L'ensemble des élus pourra toujours être associé aux travaux du Pays.

M. THION rappelle que plusieurs simulations ont été faites. La solution proposée semble la plus juste, la diminution étant ni trop élevée ni trop faible.

M. LEGRAND regrette ce choix car il semble mettre de côté les petites communes.

M. THION souhaite que les personnes désignées ou pressenties pour être déléguées au Pays le soient en raison de leur intérêt porté au Pays. Il n'y a pas d'opposition entre la représentation au Pays et celle à une Communauté de communes.

M. PICHON aurait souhaité un nombre fixe de représentants par communauté de communes, ce qui aurait plutôt respecté l'entité collectivité et modéré le ratio de diminution, plus important selon les cas.

M. de KISCH comprend la nécessité d'évolution mais regrette la diminution du nombre de délégués car les réunions du Pays sont les rares occasions de réunir l'ensemble des élus du territoire.

Mme BEVIERE rappelle que l'intérêt général et le principe d'égalité ont été les objectifs premiers de la réflexion.

M. GAUDET souligne l'intérêt des réunions du Pays.

Mme BEVIERE se dit heureuse d'entendre que le Pays est une instance favorisant le rapprochement des élus qui permet d'avoir une vision globale du développement du territoire. Elle propose de maintenir ce projet de représentativité des collectivités et de créer un Conseil des communes. Un article sera inclus au Règlement Intérieur ou aux statuts de la structure.

M. TARTINVILLE demande que le projet de rédaction de cet article soit étudié au prochain Bureau.

En réponse à la question de M. PICHON, il rappelle que les élections des délégués du Pays se feront selon le Code Général des Collectivités. Il ne pourra pas y avoir de désignation des Communautés de communes. Les délégués seront élus par le Comité syndical.

M. PICARD souligne le fait que les délégués représentant les communautés pourront se faire les porte-paroles des communes. Le lien entre les communes et le Pays restera entier.

En accord avec le Comité syndical, la création d'un conseil des communes sera intégrée aux statuts ou au Règlement Intérieur.

Le mode de financement doit lui aussi être revu. En effet, le dispositif actuel, qui permettait de compléter l'équilibre budgétaire du Syndicat par des subventions exceptionnelles ne peut plus être appliqué. La participation de chaque Communauté de communes, calculée au nombre d'habitants, doit donc en tenir compte.

Le Département qui nous octroyait une aide financière de 15 000 € ne participe plus du tout au fonctionnement du Pays. Il faut également compenser cette perte.

Le recrutement d'un agent pour assurer le suivi du SCoT, de l'Agenda 21 et des Trames verte et bleue laisse 26 000 € à la charge du Pays.

M. THION confirme que les efforts fait pour réduire les frais de fonctionnement sont réels et qu'il paraît difficile d'aller plus loin.

Pas de vote contre. Deux abstentions. La modification des statuts est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions, sous réserve de la création d'un Conseil des communes.

Mme BEVIERE ajoute que la réponse de l'Etat pour le transfert entre les lignes « investissement » et « fonctionnement » n'est toujours pas connue.

Validation du programme d'actions du Contrat Global Essonne Amont 2014-2018

Mme BEVIERE passe la parole à Emmanuel CAMPLO qui revient sur le projet de Contrat Global d'Actions Essonne amont, établi pour la période 2014-2018 afin de mettre en œuvre une gestion durable des ressources en eaux superficielles et souterraines et contribuer ainsi à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du bassin versant de l'Essonne amont. Ce contrat sera signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Centre, le Conseil Général du Loiret et les autres partenaires porteurs du projet. Mme BEVIERE remercie Emmanuel CAMPLO pour le travail important mené pour élaborer ce programme.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Voeu

Mme BEVIERE souhaite présenter un vœu au sujet de la réouverture au trafic voyageurs de la ligne ferroviaire Orléans – Pithiviers – Malesherbes pour appuyer la nécessité d'une nouvelle étude ou d'une mise à jour de l'étude réalisée précédemment. Il s'agira alors d'avoir un avis objectif et circonstancié.

M. THION précise que pour le fret sur la ligne Orléans-Pithiviers-Engenville, des travaux commenceront dès 2014. Il sera alors plus facile d'étudier la faisabilité d'une ligne voyageurs.

Mme BEVIERE complète l'information donnée par M. THION. Les travaux qui vont être faits dans le domaine u fret sont le remplacement de 30 à 60% des traverses, le relevage de la voie d'environ 15 cm par rapport au ballaste et le remplacement de certaines voies. Le montant des travaux s'élève à 12 000 000 €.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Affaires diverses

- Co-signature d'une lettre de commande pour la réalisation d'une opération de repérage territorial

Madame BEVIERE rappelle que le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est un territoire où l'activité agricole reste une composante importante. Le nombre des exploitations y est cependant en recul (53% des entreprises ont disparu en 20 ans). La dynamique agricole passe par un renouvellement suffisant des chefs d'exploitations, par le maintien et/ou le développement de la diversité des productions.

Une réflexion sur le devenir de l'agriculture sera menée sur l'ensemble du canton de Pithiviers. Ce travail devra permettre d'une part de recenser et caractériser les exploitations des producteurs de 50 ans et plus, et d'autre part de détecter les porteurs de projets sur ce territoire. Il poursuivra celui réalisé en 2012-13 sur les cantons de Bellegarde et Outarville.

L'objectif de cette démarche est de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et de contribuer au maintien et au développement des exploitations.

Mme BEVIERE précise que cette étude ne coûtera rien au Pays.

Le Comité syndical donne son accord à l'unanimité.

- Information sur les enveloppes additionnelles « logement » et « espaces publics »

Mme BEVIERE précise que dans le cadre du Contrat de Pays, deux enveloppes additionnelles sont accordées. La première, d'un montant de 324 000 € pourra être mobilisée pour les opérations de rénovation thermique ainsi que pour la production d'une offre nouvelle. La seconde, d'un montant de 303 900 €, est « activée » pour les aménagements des espaces publics Cœurs de village. Dans ce cadre, la Communauté de communes de Beauce et du Gâtinais a déjà obtenu une subvention de 42 000 € pour le réaménagement du jardin du presbytère à Boynes. La commune de Manchecourt a obtenu une subvention de 30 400 € pour l'aménagement d'une terrasse face au restaurant situé au cœur du village et pour les plantations d'espaces verts attenants.

Après avoir annoncé que le prochain Comité syndical se tiendrait le 12 février, et ne relevant pas d'autres informations à donner en séance, Mme BEVIERE clôt le Comité Syndical. Elle souhaite ses meilleurs vœux aux personnes présentes et les remercie de leur confiance. M. le Maire de Boynes invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h45.